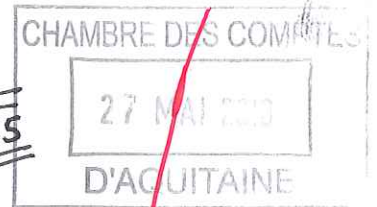


Max GENESTE  
39,rue du Moulin  
33220 PORT STE FOY et PONCHAPT

Le 25 MAI 2010



Monsieur le Président  
de la CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES D'AQUITAINE  
3, Place des Grands-Hommes  
33064 BORDEAUX CEDEX

**Réf. :Ch. R/CB/0240563351**

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, suite à la remarque évoquée par Mr J.REIX dans sa lettre du 4 Février 2010 ( lettre reçue le 17 Mai 2010 en R.AR) concernant la dépense engagée pour les acquisitions foncières, nous avons prévu la vente de l'ancien C.F.A pour la somme nette de 100.000 Euros (délibération du 31 Octobre 2007) ce qui nous permettait de financer les  $\frac{3}{4}$  de l'investissement foncier.

Nous devions signer l'acte avant les élections, mais il y a eu un contre- temps dû au Notaire des acquéreurs, et après les élections Mr .J. REIX Secrétaire Général devenu Maire, et qui connaissait donc bien le dossier, a annulé la vente. Dommage pour la Commune !

Cependant, je viens de remarquer que la vente du C.F.A (délib. Du17/03/10) a été faite au prix de 85 000 €.

De plus sur ce terrain il y avait des constructions en pierres, et des préfabriqués (avec amiante). Par délibération du 5 juin 2009 l'entreprise EUROVIA a été retenue par appel d'offres pour la somme de 35.981 Euros. – pour la démolition Ce qui fait une vente nette de 49.019 euros.

Perte pour la commune du fait de l'annulation de la vente qui devait être signée à la fin de mon mandat de Maire :

Vers Février 2008	Vente nette H.T	100.000 €
Réalisation en 2010	vente nette	49 019 €

PERTE .....50 981 €

Comme gestion rigoureuse, on ne fait pas mieux, me semble-t-il !

Je vous présente, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Max GENESTE

P.J. Extrait délibération du 31/10/2007  
Promesse d'achat  
Avis des domaines

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil sept, le trente et un octobre à 20 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de PORT-SAINTE-FOY-et-PONCHAPT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Max GENESTE, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 25 octobre 2007.

**Nombre de Conseillers :** *en exercice* : 19  
*présents* : 13  
*votants* : 15

**PRESENTS :** MM. GENESTE, PLANA, BOUCHER, Mme DURAND, MM. BARJOU, BOILEAU, DELAGE, TAULOU, TRIGODET, Mmes CABANAT, CHIGNAT, SZWED, VILLIER.

**EXCUSÉS :** MM. GUIGNARD, CHAVANT (ayant donné pouvoir à Mme VILLIER), PACHER, TAUZIAC, Mme DEQUEKER (ayant donné pouvoir à M. PLANA).

**ABSENTS :** M. POURTAUD,

M. BARJOU a été élu secrétaire.

=oOo=

### OBJET : VENTE DE L'ANCIEN C.F.A.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune a mis en vente les locaux de l'ancien centre de formation des apprentis situés 91 avenue de Bordeaux.

Il présente les différentes propositions d'achat :

- l'agence immobilière Aquitaine Invest a un client qui propose un prix d'achat de 80 000 € HT pour une partie de la parcelle AS 167, la Commune devant assurer la démolition des bâtiments annexes ;
- Monsieur Louis Mayol, promoteur du projet Ecologic Actions pour la distribution de véhicules électriques, propose de louer ces locaux pendant une période de deux ans avec une promesse d'achat en fin de bail ;
- La société Bricorama actuellement implantée dans la zone commerciale de Mézières à Port-Sainte-Foy qui est acquéreur de l'ensemble de la propriété pour 100 000 € HT, étant entendu que cette société prend à sa charge la démolition des locaux.

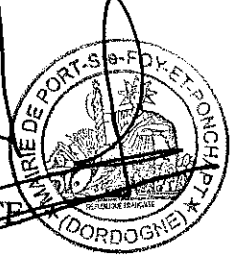
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Accepte la proposition de la société Bricorama,

Charge Monsieur le Maire de poursuivre les négociations notamment afin d'obtenir une promesse d'achat écrite de la part de cette société.

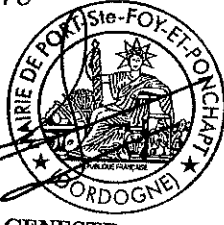
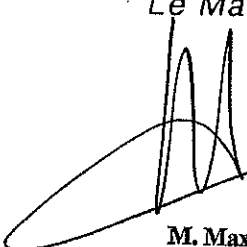
Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
En Mairie, le 6 novembre 2007.

Le Maire,  
Max GENESTE



CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
PUBLIÉ OU NOTIFIÉ  
Le ..... 07 NOV. 2007 .....

Le Maire



M. Max GENESTE

SOUS PRÉFECTURE BERGERAC  
06 NOV. 2007  
ARRIVÉE

*Sarl Floraly's*

Port ste foy le 20 novembre 2007

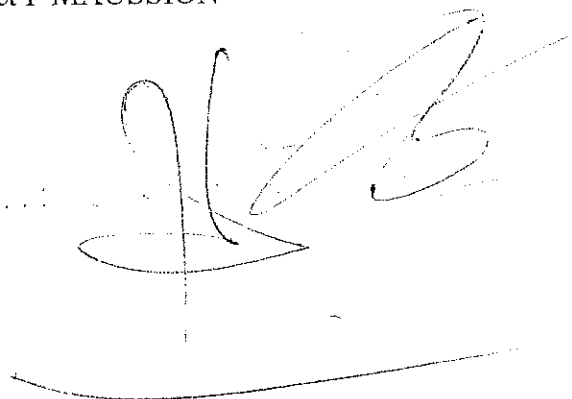
BRICORAMA  
Zi mézières  
33220 PORT SAINTE FOY

Monsieur le maire ;

Nous soussignés Jean Claude BOUSSEAU et Pascal MAUSSION agissant en  
Tant que gérant de la société Floraly's située à Port sainte foy (33220), confirme l'offre  
d'achat de la parcelle cadastrée section AS n°166et 167d'une superficie avoisinant-les  
6200 m<sup>2</sup> au prix de 100 000 euros en prenant à notre charge la démolition des locaux  
existants. Avec facultés de nous substituer toute personne physique  
et morale.

Les gérants :

JC BOUSSEAU et P MAUSSION

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized combination of the initials 'JB' and 'PM', written over a horizontal line.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DIRECTION GENERALE DES IMPOTS**

DIRECTION DES SERVICES FISCAUX

DE LA DORDOGNE

Cité Administrative

24016 PERIGUEUX CEDEX

☎ 05.53.03.35.86 - Télécopie 05.53.03.36.40

---o---

**AVIS DU DOMAINE**

**Cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers**  
*art L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales*

EV N°03/548

*Affaire suivie par : A.DUHAMEL*

**1 - Propriétaire :** Commune de PORT STE FOY ET PONCHAPT

**2 - Date de réception de la demande d'avis :** 16 juin 2003, complément reçu le 6/8/2003 - V/REF : MG/LS 03-163.

**3 - Situation du bien :** PORT SAINTE FOY

- adresse : 91 avenue de Bordeaux (lieu-dit « Le Perrier Ouest »)
- références cadastrales : section AS n°s 166 et 167
- superficie des parcelles : 6 180 m<sup>2</sup>

**4 - Description sommaire :**

Sur un terrain de relief plat clôturé, situé à environ 1 800 mètres à l'est du centre-ville, en partie compacté et encastiné, en partie engazonné, il s'agit d'un ensemble immobilier anciennement à usage de centre de formation des apprentis, construit il y a environ quarante ans, comprenant :

A - Un bâtiment principal et un seul niveau en maçonnerie d'agglomérés enduite et peinte en bon état de gros œuvre, composé de :

- une entrée
- côté est, une grande salle de classe, sol petits carreaux, murs et plafond plâtre peint, équipée de tableaux blancs, d'un plan de travail et d'éviers,
- à l'extrémité est, une autre pièce ancien atelier
- côté ouest, une autre salle de classe, à la suite une salle de travaux pratiques : « cuisine pédagogique » avec plans de travail au centre et sur les côtés
- côté nord, aire de circulation avec vestiaires et deux séries de 5 lavabos.

B - Au nord, derrière le bâtiment principal, deux cours (filles et garçons) séparés par un bloc de sept WC (3 WC filles, 3 WC garçons, 1 WC pour les maîtres) et, parallèle au bâtiment principal, un ensemble composé de chaque côté d'un abri à bicyclettes et au centre de deux pièces de réserve. Pour cet ensemble, sol béton, murs agglomérés enduits de ciment, toiture un pan en fibrociment. Entre les deux constructions, préau couvert en fibrociment et plaques translucides.

.../...

C - Côtés ouest et est du bâtiment principal, trois bâtiments préfabriqués en mauvais état ayant servi de salles de classe.

**5 - Réglementation d'urbanisme :**

- Zone UY du POS révisé approuvé le 28 mars 2002. Zone urbaine affectée aux activités commerciales, artisanales ou industrielles.
- COS non fixé.

**6 - Situation locative :**

Bien estimé libre d'occupation.

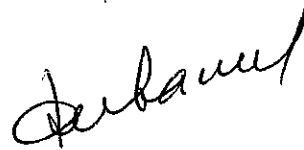
**7 - Conditions de la vente :** non précisées.

**8 - Valeur vénale de l'immeuble ou du droit cédé :** cent dix mille euros (110 000 €).

**9 - Durée de validité de l'avis :** 1 an.

Périgueux, le 28 août 2003

Pour le Directeur des Services Fiscaux,  
et par délégation  
l'Inspecteur,



Albert DUHAMEL